



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de l'Ecologie
et du Développement Durable

Systemes d'information géographiques et bruit

Marc Leobet

Chargé des systèmes d'information
direction de la prévention des pollutions et des risques
ministère de l'écologie et du développement durable

Contexte

- Une obligation de mise à disposition des informations environnementales
- Le recours de plus en plus souvent à des cartographies sur internet : bruit, protection de l'environnement, risques...
- Des fonds de cartes protégés par le droit d'auteur

Les enjeux pour le bruit

- deux besoins, donc les données peuvent être différentes, notamment à cause du coût de publication sur l'internet
- pour le technicien, être capable de calculer l'exposition des façades et la population → bâtiments en 3D : BDTopo de l'IGN ou données propres
- pour l'habitant, être capable de repérer sa maison → fond de carte existant, photographies aériennes, bases de données topographiques...

La publication et sa suite

- La réussite vient d'une collaboration entre les thématiciens et les géomaticiens
- L'adresse du site internet de publication doit être fournie au préfet